Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260707-DE8526-DE

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 29 juin 2026, se sont réunis le 07 juillet 2026 à 19 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :

Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélèna LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Sylvie RICHARD, Catherine SEGUIN, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Jérôme LE BELLEC, Simon LAMBERT, Géraldine LE ROY, Arnaud PLATEL, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Marine GOURLAY, Jérôme LECOMPTE, Germain GUICHAOUA, Yuna STEPHANT

Absents ayant donné pouvoir :

Jean Paul LE DANTEC	à	Yvon TROADEC
Sandrine LE CAM	à	Marine GOURLAY

Nombre de conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 25
- votants : 27

Secrétaire de séance : Christiane LE BERRE

DE8526 - Convention de location de DEUX minibus au Lycée de Kerbernez- ANNEXE L

Rapporteur : David MATHIE

Dans le cadre des programmes d'activités proposés pendant les vacances scolaires en lien avec les projets pédagogiques des ALSH de la commune, les structures doivent pouvoir bénéficier de véhicules 9 places. Les conditions de mise à disposition des minibus du Lycée de Kerbernez évoluent comme suit :

- La convention est signée annuellement et concerne la location de 2 minibus 9 places pour les vacances d'été, d'automne et d'hier.
- Le tarif est fixé à 100 euros par semaine et par véhicule.

Le montant de la location des deux véhicules pour les vacances scolaires 2026 s'élève de 1 700 HT euros.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260707-DE8526-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** les nouvelles modalités de la présente convention relative à la location de deux minibus au bénéfice des ALSH de la commune.
- **Approuve** le montant de la location fixé à 100 euros par semaine et par véhicule soit un montant total de 1700 HT € pour les périodes de vacances scolaires du second semestre 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 07 juillet 2026

Benjamin MAUCCI,
Le Maire



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.